

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 11372

Numéro SIREN : 824 589 741

Nom ou dénomination : 21 PRODUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2024 sous le numéro de dépôt 25294

21 PRODUCTION

Société par actions simplifiée au capital de 3 600 euros
40-42 quai du point du jour – CS 90302
92650 Boulogne-Billancourt Cedex
824 589 741 R.C.S. Nanterre

La « Société »

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 3 JUIN 2024

La société L'EQUIPE 24/24, société par actions simplifiée au capital de 402 000 €, dont le siège social est 40-42 quai du point du jour CS 90302 92650 Boulogne-Billancourt Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le N° 414 804 476, associée unique de la Société (l'« Associé unique »), représentée par Madame Aurore Amaury, Président,

A pris les décisions afférentes à l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouveau Président.

KPMG SA, représenté par Monsieur Eric Lefebvre, Commissaire aux comptes, a été averti des décisions devant être prises ce jour.

PREMIERE DECISION

Nomination d'un nouveau Président

L'Associé unique nomme en qualité de Président, en remplacement de Madame Aurore Amaury, Président démissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la décision de l'Associé unique de 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 :

Monsieur Rolf Heinz

Domicilié 40-42 quai du point du jour – CS 90302 - 92650 Boulogne-Billancourt Cedex
Né le 22 mars 1966 à KARLSRUHE (Allemagne)
De nationalité allemande

Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans ses rapports avec l'Associé unique, le Président agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

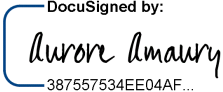
Monsieur Rolf Heinz ne sera pas rémunéré au titre de son mandat de Président mais pourra prétendre, sur justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

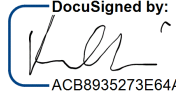
Monsieur Président a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat de Directeur Général de la Société et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique et Monsieur Rolf Heinz pour acceptation du mandat de Président.

Bon pour acceptation du mandat de Président

DocuSigned by:

387557534EE04AF...
Madame Aurore AMAURY
Pour L'EQUIPE 24/24
Associé unique

DocuSigned by:

ACB8935273E64AC...
Monsieur Rolf HEINZ
Président

« Bon pour acceptation du mandat de Président »